



VIGNETTE DES DOUANES POUR L'IMPORTATION D'UN VÉHICULE DÉSORMAIS ÉLECTRONIQUE

À partir d'aujourd'hui, les particuliers et les entreprises pourront demander une vignette auprès de la Douane via une application électronique, afin de pouvoir enregistrer une voiture ou un moyen de transport auprès de la DIV.

La dénommée vignette 705 peut dorénavant être demandée via l'application électronique communément appelée E705, sur le « MyMinfin » du SPF Finances. Cette nouvelle application offre plusieurs avantages : les particuliers et les entreprises ne doivent plus se rendre à une succursale de la douane ni endurer les files d'attente au guichet, et le traitement de la demande est sécurisé et plus rapide.

Alexander De Croo, ministre des Finances : « *Une autorité digitale est une autorité conviviale. Cela n'est en rien différent dans le cas du fisc. Par l'intermédiaire d'une prestation de service effectuée de façon digitale, la Douane peut mieux servir ses clients. Un guichet digital est ouvert 24/7 et les gens n'ont plus besoin d'effectuer de longs déplacements jusqu'à une succursale physique.* »

Grâce à la nouvelle application, le citoyen ou l'entreprise peut se connecter à MyMinfin, introduire lui-même les données demandées et joindre les annexes nécessaires. Ces données sont alors vérifiées et, si tout est en ordre, validées. Le SPF Mobilité peut ensuite extraire directement les données du système afin d'enregistrer le véhicule. Dès que la Douane effectue la validation, le/la client(e) en est informé(e) via un e-mail envoyé sur sa boîte mail MyMinfin personnelle et il/elle peut imprimer le document attestant que l'E705 est validé.

Les mandataires pourront utiliser la nouvelle application à partir du 3 juin prochain.

[Vous trouverez plus d'informations sur notre nouvelle procédure sur le site web de la Douane.](#)

[Film didactique](#)